

ments pour que ces derniers les étudient et prennent, s'il y a lieu, les mesures nécessaires.

Le Comité se réunira de temps à autre comme en conviendront les deux gouvernements et ne devra en aucun temps laisser passer plus de deux ans entre chaque réunion. Il a été convenu d'établir le Comité au niveau des hauts fonctionnaires, mais la participation des ministres compétents a aussi été prévue, la nature de l'ordre du jour de chaque réunion déterminant l'échelon qui enverra des représentants. On prévoit que la première réunion du Comité aura lieu au commencement de 1969.